



## PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 2 décembre 2020

(7)

[Français]

En vertu de l'ordre du Sénat du 17 novembre 2020, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit à huis clos aujourd'hui dans la pièce C128 de l'Édifice du Sénat du Canada, et avec vidéoconférence, à 16 h 18 [HE], sous la présidence de l'honorable Mobina S. B. Jaffer (*présidente*).

*Membres du comité présents* : Les honorables sénateurs Batters, Carignan, c.p., Campbell, Dalphond et Plett (5).

*Membres du comité présents par vidéoconférence* : Les honorables sénateurs Boisvenu, Cotter, Dupuis, Gold, c.p., Jaffer, Keating, Pate, Petitclerc et Tannas (9).

*Autres sénateurs présents par vidéoconférence* : Les honorables sénateurs Kutcher, Lankin, c.p. et Moodie (3).

*Participent à la réunion* : Joëlle Nadeau, greffière à la procédure, Direction des comités ; Julian Walker et Michaela Keenan-Pelletier, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents* : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 3 novembre 2020, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir).

Le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que chaque membre du comité soit autorisé à être accompagné d'un membre de son personnel aux réunions à huis clos, et que chaque non-membre soit autorisé à être accompagné d'un membre du personnel aux réunions à huis clos, à condition que le non-membre soit présent, sauf accord contraire du comité.

Il est convenu que le comité permette la transcription de la réunion qui se tient à huis clos aujourd'hui, qu'une copie soit conservée par le greffier du comité pour consultation par les membres ou le personnel du comité, et qu'elle soit détruite par le greffier lorsque la Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 18 h 2, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Mark Palmer